# Préparation des budgets primitifs locaux pour 2018. Note d’information n° INTB1806399N du 26 mars 2018

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

La note d'information n° INTB1806399N du 26 mars 2018 présente les informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2018 et les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues notamment par la loi de finances pour 2018 et par la loi de finances rectificative pour 2017. Une annexe précise notamment les conséquences pour les collectivités territoriales de la mise en œuvre du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation (TH) qui permettra à environ 80 % des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Par ailleurs, l'annexe détaille l'ensemble des nouvelles mesures adoptées en matière de taxe de séjour et applicables à compter du 1

er

janvier 2019. La date limite de vote du budget primitif des collectivités territoriales et des EPCI est fixée au 15 avril.